

Bibliographies

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **46 (1917)**

Heft 14

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

un stock de livres. Ils étaient de deux sortes : 1^o un ouvrage de lectures françaises (en usage dans les écoles d'Alsace-Lorraine), divisé en deux années, les deux années suffisant pour tous les cours ; 2^o un livre de lectures allemandes, entièrement en allemand, et qui contenait, notamment, une poésie à la gloire du kaiser.

A la fin de 1916, l'administration ennemie, qui avait procédé à d'assez nombreuses révocations introduisait le plus possible de personnel allemand dans les écoles de l'arrondissement. La région de Jœuf (Jœuf, Homécourt, Auboué, Moutiers), région industrielle très peuplée, ne possédait plus aucun instituteur français le 1^{er} janvier 1917. Les écoles y sont entièrement germanisées : le français n'a plus qu'une heure par semaine à l'emploi du temps. Il en est de même pour plusieurs écoles des environs de Longwy. Ce personnel allemand n'est composé que de femmes, à part quelques instituteurs, militaires inaptes, remplissant les fonctions d'Oberlehrer. (Manuel général.)

BIBLIOGRAPHIES

La *Revue des Familles* a tenu à commémorer, par d'intéressants instantanés, la procession de la Fête-Dieu dans le Jura bernois, qui, comme on le sait, n'avait pas eu lieu depuis près de quarante ans. Les Genevois et avec eux tous les patriotes parcourront, satisfaits, un article fort bien pensé de P. B. sur M. Ador, article orné de clichés relatifs à la grandiose réception du nouveau conseiller fédéral à Genève. — Lire également dans ce numéro : Nos gloires nationales : Grandson et Morat (P. B.). — Le Sanatorium lacustre d'Estavayer (D^r Thürler). — Croquis de Paris (M. Demaison).

* * *

La Société des Nations, par Edgard Milhaud. Un vol. in-18, prix : 3 fr. 50. Librairie Grasset, 61, rue des Saints-Pères, Paris.

Utopie hier, la « Société des Nations » est actuellement l'objectif des diplomates. Le message du Président Wilson avait déjà conféré l'investiture officielle à ces visées qui, jusque-là, paraissaient chimériques. La déclaration ministérielle du cabinet Ribot les avait consacrées. Et le 5 juin, dans un ordre du jour qui emporta la presque unanimité des suffrages, la Chambre des députés proclamait la nécessité de « Garanties durables de paix et d'indépendance pour les peuples, grands et petits, dans une organisation, dès maintenant préparée, de la Société des Nations ». On pressent que, dans l'universelle douleur, s'enfante un ordre nouveau du monde. Quelles sont les directives de ce grand courant qui entraîne les sociétés vers une humanité libre et organisée ? Quels sont les enseignements que doit en retirer notre pays ? Edgard Milhaud nous l'expose dans un livre clair, merveilleusement documenté et avec l'élan que donne la foi. Nul mieux que lui, qui avait déjà consacré sa vie à ces hautes idées avant qu'elles ne fussent de l'actualité, ne pouvait nous éclairer sur ce grand problème de l'heure présente.

* * *

Le Génie latin et le monde moderne, par Guglielmo Ferrero. Un vol. in-18, prix : 3 fr. 50. Librairie Grasset, 61, rue des Saints-Pères, Paris.

On parle beaucoup, depuis la guerre, de l'esprit et du génie latins, de la civilisation latine. Que doit-on entendre, exactement, par ces mots ? En quoi consiste la différence essentielle entre l'esprit latin et le germanisme ? Pourquoi le « germanisme » connut-il, jusqu'en 1914, une si prodigieuse puissance d'expansion et souleva-t-il un sentiment général d'admiration ? Pourquoi, en opposition avec lui, la vieille civilisation latine paraissait-elle tarée de vices incurables et frappée d'impuissance morbide ?

Tels sont les problèmes que le grand historien italien Guglielmo Ferrero pose et examine dans les différentes études recueillies dans ce volume. En appliquant aux événements présents les idées générales développées par lui avant la guerre dans son dialogue philosophique *Entre les deux mondes*, M. Ferrero montre que la civilisation moderne a poursuivi deux idéals différents : un idéal de perfection et un idéal de puissance

L'idéal de perfection est un legs du passé, car ses éléments les plus importants dérivent de l'antiquité et du christianisme. L'idéal de puissance est beaucoup plus moderne, car il est né au XVIII^{me} siècle et il a grandi pendant le XIX^{me}. La machine à vapeur, les progrès de la science, les inventions, la grande industrie, l'augmentation de la richesse, la conquête militaire ou économique de la terre, le développement de l'Amérique, ont donné à cet idéal une force immense d'attraction et d'expansion.

M. Ferrero prouve que l'idéal de la perfection est l'idéal qui, au point de vue historique, peut être appelé latin. L'idéal de la puissance, créé par tous les peuples ensemble de l'Europe, est devenu, dans une certaine mesure, un idéal germanique, parce que les Allemands l'ont porté aux exagérations et en ont fait une espèce de religion nationale. L'antagonisme de l'esprit latin et de l'esprit germanique n'a de sens que si on le considère comme l'antagonisme de ces deux idéals.

Mais en quoi consiste l'antagonisme des deux idéals ? La partie du volume consacrée à cette question est la plus profonde et la plus originale. M. Ferrero démontre que le XIX^{me} siècle et le XX^{me} ont fait des efforts surhumains pour nier qu'il y eût une contradiction quelconque entre les deux idéals. La politique, la philosophie, la littérature, l'éducation ont travaillé avec une infatigable énergie dans ce sens. Mais la contradiction existait ; et elle a éclaté avec la guerre européenne. Le choc de ces deux idéals contradictoires est, d'après M. Ferrero, le sens profond de la crise actuelle.

Des études qui composent le volume, une partie a été écrite avant la guerre, l'autre après. Entre les unes et les autres, il y a une continuité et une unité de pensée parfaites. Cette unité et cette continuité prouvent qu'il ne s'agit pas, cette fois, de théories improvisées après la guerre pour les adapter aux événements, mais d'une doctrine longuement mûrie. Plus grande ainsi est la valeur de ses conclusions prati-

ques sur les grands problèmes que la guerre pose dans tous les domaines de la vie, surtout celles qui concernent l'union des peuples latins et les moyens politiques et intellectuels propres à l'obtenir. Cet ouvrage est aussi bien une explication logique du passé qu'une vue pénétrante de l'avenir.

❖

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — *Un jubilé à Sainte-Ursule.* — Dans une fête très intime, la Communauté des dames Ursulines a célébré le 12 juillet dernier un jubilé, qui ne devait point passer inaperçu. Il y avait cinquante ans que Sœur Hyacinthe était entrée dans la carrière de l'enseignement. Depuis cette date lointaine, elle avait repris chaque jour la tâche commencée la veille et elle s'était appliquée avec un zèle inlassable à former des institutrices chrétiennes. Les anciennes élèves qui ont pu être averties, se sont unies aux pensionnaires actuelles, aux novices et aux religieuses de la communauté pour dire à la maîtresse vénérée leur gratitude et leur fidèle affection. Dans ses leçons, la jubilaire a souvent dit et redit la devise qu'elle s'efforçait de graver dans l'esprit de ses auditrices : « Travail sans lassitude, dévouement sans défaillance, charité sans limites ». On peut affirmer que ces trois mots résument excellemment la longue et méritante carrière de Sœur Hyacinthe : elle a travaillé, elle s'est dévouée, elle a dépensé ses forces au service de l'instruction et de l'éducation chrétiennes, et l'excellent souvenir que lui gardent de nombreuses élèves dispersées dans le monde, ne fait que ressortir la grandeur de ses mérites.

— Pour donner suite à la loi votée dernièrement par le Grand Conseil au sujet des allocations en faveur du corps enseignant primaire, le comité de direction de la Société de Secours mutuels a fait parvenir aux conseils communaux du canton, par l'entremise des préfectures, la lettre-circulaire suivante :

« Vous n'ignorez pas que, dans sa session du mois de mai dernier, le Grand Conseil a voté des allocations extraordinaires pour le renchérissement de la vie en faveur du personnel enseignant primaire. Cette heureuse décision de notre autorité législative a été prise ensuite de la pétition que nous lui avons adressée en décembre 1916. Agissant au nom de la Société de secours mutuels du corps enseignant groupant plus de trois cents membres, nous avons mis le Grand Conseil et le Conseil d'Etat au courant de la situation vraiment critique dans laquelle se trouvent nombre d'instituteurs chargés de famille. Reconnaisant le bien-fondé de notre enquête et l'urgence d'un secours immédiat, le Grand Conseil a tenu à placer le personnel enseignant sur le même pied que les employés et fonctionnaires de l'Etat, avec cette différence que, pour les instituteurs et institutrices, la moitié du montant de l'allocation est laissée à la charge des communes, pour autant que celles-ci voudront bien déférer au vœu formulé par les autorités cantonales. C'est justement sur ce dernier point que nous nous permettons d'attirer votre attention et de faire appel à vos sentiments de justice et d'humanité.